



## Communiqué de presse

Berne, 19 octobre 2023

### Unis en faveur de la physiothérapie

#### Privilégier les négociations des tarifs à la place d'une intervention tarifaire bancale et risquée

**Aujourd'hui, ce sont les physiothérapeutes ; l'année prochaine, un autre prestataire de soins sera touché. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le ministre de la santé Alain Berset tentent de détourner l'attention de l'échec des grandes réformes de la politique de santé, par une intervention tarifaire bancale. Ils prennent des prestataires jugés comme « faibles » en exemple pour démontrer leur prétendue maîtrise de l'évolution des coûts. En réalité, cette intervention menace l'accès aux soins pour tou.te.s, sous couvert d'économies dans le système de santé. Plusieurs acteurs sont concernés et font face aux mêmes risques. Une alliance a ainsi été créée pour faire opposition à l'intervention tarifaire du Conseil fédéral dans le domaine de la physiothérapie.**

Lors de sa séance du 16 août 2023, le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation la modification de l'ordonnance sur la détermination et l'adaptation des structures tarifaires de l'assurance-maladie. La nouvelle structure tarifaire pour la physiothérapie ambulatoire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces modifications sont inappropriées et entraîneront des répercussions importantes sur les prestations de la physiothérapie. Depuis des années, les prestations de physiothérapie sont rémunérées à des tarifs trop bas qui ne couvrent pas les coûts. Avec la conjoncture actuelle, la situation s'est encore détériorée. Le renchérissement et les systèmes tarifaires obsolètes accentuent la nécessité d'adapter les tarifs des prestataires dans le secteur de la santé.

#### Les organisations concernées s'unissent

L'OFSP a reconnu que l'intervention tarifaire du Conseil fédéral n'était ni fondée sur des données, ni centrée sur les impacts : il manque une base de données, ainsi qu'une description des répercussions de la baisse des tarifs. L'intervention tarifaire n'est donc pas entièrement aboutie. Plusieurs organisations du secteur de la santé sont ainsi confrontées aux mêmes risques. La création d'une alliance permet de mettre un terme aux actions préjudiciables des autorités sanitaires et d'empêcher l'intervention tarifaire dans le domaine de la physiothérapie.

## Présence des assurances-maladies lors des négociations

De plus en plus, les solutions proposées dans le cadre des négociations avec les assurances-maladies semblent échouer. L'intervention tarifaire témoigne du manque d'intérêt des assurances-maladies dans la négociation des tarifs. Il est urgent d'agir pour que les tarifs soient définis de manière collaborative et égalitaire, conformément à la loi. Il n'est pas acceptable que les assurances-maladies empêchent la négociation de tarifs adaptés en période de renchérissement et acceptent l'intervention tarifaire du Conseil fédéral qui met à mal toute la branche. Parallèlement, il est inacceptable que l'augmentation des coûts, due au transfert des soins vers le secteur ambulatoire, se fasse sur le dos des physiothérapeutes !

Les bases pour un nouveau tarif sont posées. Physioswiss est prête à mener des négociations tarifaires basées sur les données disponibles (modèle de coûts), comme le prévoit la LAMal.

Les organisations signataires demandent donc au Conseil fédéral de renoncer à intervenir sur les tarifs et de pousser les assurances-maladies à prendre part aux négociations.

## Organisations membres du comité contre l'intervention tarifaire du Conseil fédéral

- **Physioswiss**
- **Association Suisse des Physiothérapeutes Indépendants ASPI**
- **Conférence professionnelle de physiothérapie de la Conférence spécialisée Santé CSS**
- **Conférence spécialisée Santé CSS**
- **Institut Physiothérapie de l'école d'ingénieur de Zurich ZHAW**
- **Physiopaed – Association Suisse de physiothérapeutes pédiatriques**
- **Svomp – Association Suisse de Physiothérapie Musculo-squelettique Orthopédique**
- **Medbase**
- **Physiostimm**

## Personne de contact par organisation

- Mirjam Stauffer, présidente Physioswiss, [mirjam.stauffer@physioswiss.ch](mailto:mirjam.stauffer@physioswiss.ch), 079 797 84 40
- Osman Bešić, directeur général Physioswiss, [osman.besic@physioswiss.ch](mailto:osman.besic@physioswiss.ch), 058 255 36 06
- François de Kalbermatten, président de l'ASPI, [francois.dekalbermatten@aspi-svfp.ch](mailto:francois.dekalbermatten@aspi-svfp.ch)
- Prof. Dr. Cécile Ledergerber, présidente de la Conférence professionnelle de physiothérapie, [lece@zhaw.ch](mailto:lece@zhaw.ch)
- Prof. Dr. Andreas Gerber-Grote, coprésident FKG-CSS, directeur du département santé de la ZHAW, [andreas.gerber-grote@zhaw.ch](mailto:andreas.gerber-grote@zhaw.ch), 058 934 48 20
- Laurence Robatto, coprésidente FKG-CSS, responsable domaine santé HES-SO, [laurence.robato@hes-so.ch](mailto:laurence.robato@hes-so.ch), 058 900 01 03
- Markus Wirz, directeur de l'Institut de physiothérapie de la ZHAW, [wirm@zhaw.ch](mailto:wirm@zhaw.ch), 058 934 63 21

- Judith Graser, présidente physiopaed, [judith.graser@physio-hin.ch](mailto:judith.graser@physio-hin.ch), 079 485 68 80
- Felicitas Frank, présidente svomp, [felicitas.frank@svomp.ch](mailto:felicitas.frank@svomp.ch), 079 702 80 09
- Isabel Gherbal, responsable de la communication pour le Groupe Medbase, [medien@medbase.ch](mailto:medien@medbase.ch), 052 260 29 43
- Fabian Loosli-Zimmerli, Co-fondateur Physiostimm, [physiostimm@gmail.com](mailto:physiostimm@gmail.com), 079 342 88 81
- Matthias Fischer, Co-fondateur Physiostimm, [physiostimm@gmail.com](mailto:physiostimm@gmail.com), 076 559 39 26

**Autre organisation qui soutient la revendication de Physioswiss "Stop à l'intervention tarifaire" et à la renégociation :**

- Section Physiothérapie du département Santé de la Haute école spécialisée de Berne BFH, Personne de contact: Eugen Mischler, directeur de la section Physiothérapie du département Santé de la Haute école spécialisée de Berne BFH, [eugen.mischler@bfh.ch](mailto:eugen.mischler@bfh.ch), 031 848 35 14